

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Charente - Maritime

COMMUNE

Saint-Jean-de-Liversay

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet d'implantation d'un parc
éolien de cinq machines sur la commune
de Saint-Jean-de-Liversay

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Il sera procédé du **lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus**, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 1^{er} avril 2019 de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : Charente - Maritime

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M Monsieur Jacques BOISSIERE qualité Délégué du Ministère de la Culture

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Saint Jean de Liversay

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 23 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

à Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Saint-Jean de Liversay 16 rue du

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : Stockem Quoy 17170 Saint Jean de Liversay

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : à la Préfecture de Charente - Maritime,

à la Mairie de Saint Jean de Liversay.
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ • lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00 à _____ et de _____ à _____

les _____ • mercredi 5 juin 2019 de 14h00 à 17h00 à _____ et de _____ à _____

les _____ • jeudi 13 juin 2019 de 09h00 à 12h00 à _____ et de _____ à _____

les _____ • mardi 18 juin 2019 de 09h00 à 12h00 à _____ et de _____ à _____

les _____ • samedi 22 juin 2019 de 09h00 à 12h00 à _____ et de _____ à _____

les _____ • vendredi 28 juin 2019 de 09h00 à 12h00 à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 27 Mai de 2019 heures à 9 heures heures

Registre ouvert à 9 heures

Observations de M^(M)

- 1 M. Louis Bruno 28 Rte de Normandie 17170
5 Cyr des Doret; Je souhaite que ces
fenêtres éoliennes fassent un peu moins de
bruit que le projet fait avant. En effet
le numero 6 et 5 fait un bruit de rafale
quand le vent est sud-sud-ouest.

B

le 5 juin 2019 à 14h50 à ST JEAN DE LIVERTSY

- 2 M. MASSIN Laurent 3 bis rue des tilleuls Soudon
17170 ST JEAN DE LIVERTSY.

PAR LES ELEMENTS PRESENTS JE VOUS INFORME
DE MONavis DEFavorable au projet de la
FERME EOLIENNE DE ST JEAN DE LIVERTSY PORTÉ
PAR LA SOCIÉTÉ VOLUS WIND.

- IMPACT VISUEL SUR LES MAIRIEUX DE LUCKIE
ET SOUDON.
- PROBLEME SONORE. LES EOLIENNES DÉJÀ PRESENTES
SUR LA BUTTE DES MOINAREUX S'ENTENDENT
ACTUELLEMENT JUSQU'À SOUDON.
- IMPACT SUR LA VUEUR DU NOS MAISONS.
DE NOMBREUX CAS DE JURISPRUDENCE SONT ETABLIS
PAR DE + EU + DE TRIBUNAUX. (SUMME FED)
- DETÉRIORATION DE LA RECEPTION DES ONDES TELEPHONIQUES
DÉJÀ LE CAS AVEC SFR SUR SOUDON LORSQUE
LES VENT SONT NORD-NORD EST. CETTE ENTENDRE

DES SERVICES DIFFICILÉ DANS L'EXPLOITATION A L'UNE
ENTREPRISE.

- DEMARCHE DE DOCUMENTATION ET COMMUNICATION
DE LA SOCIÉTÉ VOLKSWINGS

→ NON DISTRIBUTION DES TRACS DANS TOUTES
LES BOITES AUX LETTRES. (POUR ENVIRON 200^{EM}
VOLKSWINGS AURAIT DU RECOURIR AUX SERVICES
DE SOCIÉTÉ COMME MEDIAPRO OU AUREO, PRODUIT
AINSI LE REQUIS DE LEUR DEMARCHE).

→ MISE EN SITUATION DES PHOTOS SONT
TRONQUÉES. LIEU DE PRISE DE VUE A L'OPPOSÉ
DES HABITATIONS CONCERNÉES.

→ PHOTO MONTAGE INEXACTE, NOUS AVONS
RECHERCHÉ PLUSIEURS FOIS A VOLKSWINGS DE
NOUS JUSTIFIER LE LOGICIEL UTILISÉ ET LES
MÉTHODES UTILISÉES POUR RÉALISER LES PHOTOS MONTAGÉES.
(IL EST ÉVIDENT QU'AVEC DES PROJECTIONS RÉTULISTES
LES HABITANTS CONCERNÉS S'INTERESSERAIENT
D'AVANTAGE AU PROJET).

→ ~~INTERPELLATION~~ CRAR ENVOYÉE A LA PREFECTURE
SUR LA MISE A DISPOSITION (CONSTATÉ PAR L'ARPE-
ASSA CONTRE EOLIEN) D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX
AINSI QUE DE LA LOUPE DE LA Mairie A LA
SOCIÉTÉ VOLKSWINGS. - POUR RAPPEL C'EST
INTERDIT PAR LA LOI.

- ÉTONNEMENT SUR LA POSITION DU CONSEIL
MUNICIPAL - CF COMPTE RENDU DU CONSEIL
SES 3 DERNIÈRES ANNÉES.

Pour mémoire :

- AVIS FAVORABLE A L'UNITÉ A TOUTS
PROJETS EOLIENS SUR LA COMMUNE VOISINE

- AVIS DÉFAVORABLE ☹️ A VOIR LORS DU
DERNIER VOTE AVEC LA PRÉSENCE DE 80 HABITANTS
AFFECTIONNÉS, EUP, A CE PROJET.

- CELA NOUS PERMET DE NOUS DE MARCHER QUELLE
EST PRÉCISEMENT LA POSITION DE LA MUNICIPALITÉ, ET
SI DES MEMBRES DU CONSEIL RETIENNENT DES INTÉRÊTS

DIRECTS OU INDIRECTS ?!



3
X

5 juin. mail: j. bourges2@orange.fr
M. Jean Bourges Halutant du lieu dit
Soendon à St Jean de Liveroisy - tel. 06 98003119
Président de l'APCE Association de
protection contre la prolifération des Eoliums
(Cass. 1901) 2me des anciens Soendon St Jean de Liveroisy
Je conteste le projet de Ferme Eolium sur
St Jean de Liveroisy aux motifs suivants.

1. Sur la forme: le promoteur société
Wolbründ utilise des méthodes qui nous font
douter de sa sincérité: en utilisant des
locaux et du personnel municipaux en violation
de l'article L 21-25-1- (pièce 1 et 1bis)

La société Wolbründ n'a fait que une campagne
d'information mais une campagne de marketing

2 - L'installation est contraire à l'avis
exprimé par le conseil municipal du 28 Oct 2016
(pièce 2)

3. Sur le fond.

- Aspect visuel impression d'envahissement
A une impression de saturation du paysage
Voir document joint.
(pièce 3)

- Dépréciation immobilière importante

4

projet trop près des maisons. pour le bruit et la
dépréciation immobilière. peut-elle être quantifiée?

il faut continuer sur la ligne de crête ou rien.

Jean Diebel ORIOUX 14 rue du Logis Lucie

5
Lettre déposée par Madame Bernard Lisette
ce jour (pièce n° 4)

6 Mercredi 12 Juin 2019 Monsieur DENIS Roland.
4 Rue des Pommiers.
17170 St-Jean de Liverray.

Concernant l'étude proprement dite par la société Volkswind; il n'est fait nulle part mention de la déconstruction et de la remise en état des terrains. Sans d'autres projets il était mentionné béton élevé à 1 - 1m du niveau sol. Pour ma part, je considère que c'est insuffisant. - 2m serait nécessaire. car du béton n'a jamais perdu de la fraîcheur pour les cultures futures après démantèlement du parc et il est nécessaire de préserver l'avenir.

Aucune étude n'est annexée concernant des mesures de réception de la télévision par antenne. Depuis la TNT notre secteur a une mauvaise réception et pour cette raison, il devrait être stipulé en clair dans le Cahier des Charges de l'entreprise qu'elle doit remédier systématiquement aux inconvénients de perturbations liées à l'implantation de ces nouvelles éoliennes.

En complément, je tiens à faire un petit commentaire concernant la page précédente et le descriptif de M^{me} Jean BOURGÈS pour le compte de l'ADCFPE

• Pour avoir été présent lors de la présentation à la population du projet Eolien par la société VolksWind, si la commune se mis à disposition une salle; à aucun moment je n'ai vu de personnel communal y participer.
C'est une fausse information

En dehors des critères ci-dessus mentionnés et dont il me semble nécessaire de joindre en complément de dossier existant - le projet Eolien "Terme Eolienne de St-Jean de Liverray SAS" recueille mon avis favorable car il contribue au mix-énergétique de la France afin de supprimer les centrales les plus polluantes - Charbon et fuel; mais je suis pour une construction raisonnée et ne pas en placer partout à tout va -



7

Le 13 juin 2019. Avis réservé. En effet, le choix de l'implantation des futures éoliennes, au nord et à contre-pente des anciennes machines implantées sur la ligne de crête de la butte des Noindreaux, paraît peu judicieux.

1 - Le souffle éolien reçu par les nouvelles éoliennes sera forcément perturbé par celui des anciennes, d'où une déperdition d'énergie.

2 - il en résultera des nuisances sonores accrues pour le village de Normandie;

3 - L'effet visuel de parc est peu satisfaisant. Il est étonnant qu'il n'ait pas été choisi de prolonger vers l'ouest la ligne des éoliennes existantes, en restant sur la ligne de crête.

Jacques TABARY. St Jean de Livervoy.

8

Le 13 juin 2019.

Projet d'implantation Trop près des maisons à Luche Rue de la grande Palisse.

Peressinotto Yves
Luche St Jean de Livervoy

9

13 juin 2019

trop près des maisons : quel impact sur la valeur des maisons ? pourquoi ne pas implanter les éoliennes en mer !!! merci de penser à ceux qui mangent sur leur terrasse avec cette vue là.....

Boche Christian Luche.

10

13 juin 2019 A-provit. La Laigüe M. Wacrenier président
lettre à M le Commissaire enquêteur (2 feuilles)

lettre de M et Mme WACRENIER à M. le Commissaire enquêteur (3 feuilles)

11

13 juin 2019. Lettre de M^r ASPERTI à M. le Commissaire enquêteur (1 feuille recto-verso). LA LAIGÜE

12 Le 13 juin 2019.

Avis défavorable en ce qui concerne ce projet éolien pour plusieurs raisons, de Charente maritime va perdre de son attrait touristique avec l'arrivée massive de ces éoliennes qui dénaturent le paysage. Il s'agit en effet de la mise en place d'une pollution visuelle mais également sonore. Notre patrimoine ne mérite pas qu'on le sacrifie de la sorte, la prolifération de parcs éoliens qui s'intensifie provoque le mécontentement des populations: il convient d'écouter ce bon sens du peuple. De plus, un certain nombre d'élus locaux sont également contre. A l'échelle locale, il convient de considérer les populations directement impactées par ce projet avec la dévalorisation foncière que cela comporte.

Au niveau éthique, la population honore sa facture EDF qui sert en partie aux profits d'entreprises privées.

Il serait intéressant de quantifier l'impact carbone pour la mise en place de ces éoliennes, l'acheminement et la fabrication de centaines de m³ de béton, des tonnes de métaux, la fabrication de voies dédiées. A quel moment une éolienne devient écologiquement positive.

Ensuite, quelle sécurité a le citoyen face à une nébuleuse de SAS dans le temps. Par qui se fera le démantèlement des éoliennes dans plusieurs décennies. Le coût estimé à 50 000 € par déconstruction sera assumé par les contribuables? par le propriétaire foncier? Les SAS qui auront profité de leur implantation seront elles toujours existantes?

Pourquoi trouve-t-on les parcs éoliens uniquement dans les zones retirées du littoral, peut être ne veut on pas de cette pollution visuelle sur nos côtes. Et bien il en est de même pour les personnes vivant en milieu rural, elle n'en veulent pas non plus.

Comment les Bâtiments de France, qui par endroit imposent la couleur et les matériaux à utiliser pour de la rénovation près de monuments classés et accepter que des bouquets d'éoliennes fleurissent bien au dessus de ~~des~~ monuments.

Il convient de remplacer le nucléaire, mais il devient prioritaire de trouver des solutions adaptées qui ne pénalisent pas davantage les générations futures.

BOZEC Frédéric - St Jean de Linersay

le 15 juin 2019.

13

Je m'oppose à la construction de nouvelles écoles sur la Commune de St Jean de Livessay.

quel est l'impact écologique, réel et positif pour nos habitants de la Commune et des français en général, outre un pécule financier pour quelques élus et agriculteurs.

Aucun - pollution visuelle & sonore

Devalorisation du foncier

Problématique de sol (instable & pollution)

Utilisation de matériaux en pénurie (sable)

Téléthon lors de la construction des écoles et lors de leur transport

Augmentation du prix de l'électricité

Fin du tourisme communal

De plus la prolifération d'école n'est que le fruit de stratégies politiciennes, de négociation européenne, aucune création d'emplois en France, aucun bénéfice énergétique (il faut 4 écoles tous les 100m de Montpellier à Lyon par remplacement d'une centrale nucléaire), uniquement des entreprises étrangères
→ Production de courant alternatif alors que nous vivons qu'en courant continu

Implantation d'école → Ne sert à rien, écologiquement sauf à faire du green washing pour les politiciens

J. Buisson - St Jean de Livessay
un école construite sans des écoles

le 22/06/19

14

Je m'oppose à la construction de ces nouvelles écoles sur St Jean de Livessay.

les raisons pour cet avis sont nombreux et les principaux sont

- les nuisances sonores et visuelles

- l'impact sur notre tourisme

- un avis défavorable de nos élus

- une absence de recul suffisant sur le développement à venir, les sociétés seront elles encore existantes

Que deviennent les tonnes de bétons dans le sol

Fortem que convaincu de la nécessité de
faire des choses pour notre avenir écologique
je suis contre cette prolifération de l'éolien.
Nous avons déjà un parc de 9 machines,
pourquoi en ajouter d'autres encore plus
imposantes

D. THEBAUT St Jean de Léon.

15 M^r Lefèvre le 22/06/19
noté sous la dictée de M^r Lefèvre
L'association APCE 17 souhaiterait rencontrer
M^r le Préfet pour pouvoir échanger sur le projet
d'Éoliennes à St Jean de Léon.

M^r Lefèvre exprime son désaccord sur cette
installation pour les raisons suivantes :

- pollution visuelle
 - pollution sonore
 - pollution électromagnétique
 - perte de valeur de l'immobilier
- « Ce sont des monstres d'acier au pied de nos
maisons ». Notre maison est aménagé en
vue d'être alterné notre patrimoine.

6 M^r Lamy le 22/06/19 habitant de Sudou
noté sous la dictée de M^r Lamy.

Nous avons à proximité déjà des éoliennes.
Même si la première est à 1,5 km environ
je l'entends - Un projet de 5 éoliennes plus
près de chez moi et plus hautes vont
engendrer de nouvelles nuisances plus
importantes.

Il y aura une dévaluation de nos
biens immobiliers.

La politique d'implantation des éoliennes
ne semble pas tout à fait réfléchi. Il y a
des territoires sacrifiés.

On devrait prioritairement favoriser l'éolien
marin.

La peur dont société Nollawind a communiqué
est exagérée. Certaines personnes ont été inquiètes
et pas d'autres.

On peut se poser la question du démantèlement des éoliennes. Que va-t-il advenir des fondations en béton.

17 le 19/06/19 M^r et M^{me} RAVARD

Nous subissons actuellement 9 éoliennes, 5 de plus augmenteraient la pollution visuelle et sonore, une dévalorisation de nos habitations. Manque de consultation de la population. Notre territoire est sacrifié. La campagne ne sera plus la campagne. Le promoteur a bénéficié de prêt de locaux municipaux ce qui est illégal. Les éoliennes sont trop proches des habitations. Inquiétude pour le démantèlement (béton restera à vie).

18 19/06/19 M^{me} CHERO - représentant aussi M^r CHERO

- La population n'a pas été consultée sur ce projet -
- Les éoliennes représentent une dévalorisation par l'immobilier déjà peu élevée dans notre secteur -
- Il y a des nuisances sonores -
- A ce jour rien n'est prévu pour le démantèlement -
- Les éoliennes sont trop proches des habitations -

19 21/06/19 M^r FROSTIN ET M^{lle} Robidou

- PAS de consultation de la population
- Durcissement foncier
- Conséquences écologiques
- Bilan carbone de la construction.

20 21/06/19 M^r Barrier

Je suis contre la construction d'éolienne, en dehors de la pollution visuelle et sonore, je me demande quel est l'impact sur l'environnement, selon les études → plutôt négative (démantèlement...)

21
que de malice abusive de la part du
maire et de ses adjoints, Ad Turgue,
échanges de parcelles de terres, prouvés aux
artisans et agriculteurs (conseil municipal, famille)
les échanges que de mensonge de la part
de ce conseil municipal pour simplement un
pecule financier. Quelle honte.
STOP aux échanges qui sont polluants.
21.06.2019 N. Bodin.

12
21.06.19 M^{me} TEXIER

Défavorable à l'installation de nouvelles éoliennes
Car représentent une pollution visuelle et sonore
(combattre sur les éoliennes existantes) qui
dévalue les biens fonciers individuels mais aussi
l'attractivité du territoire etc. Pas de vraies
garanties de rentabilité dans le temps. Les
pratiques des sociétés qui installent ces éoliennes
ne sont pas loyales et ne garantissent pas
la qualité du développement.
L'installation de notre territoire constitue un
sacrifice injuste de notre environnement de vie.



22/06/19

3
Nous sommes contre ce nouveau projet de ferme
éolienne pour plusieurs raisons :

- 1 : les nuisances sonores que nous subissons déjà
actuellement par celles mises en place
- 2 : la dévalorisation immobilière
- 3 : l'impact écologique.

Les 9 éoliennes, déjà en place, suffisent. Pourquoi
toujours plus ?

Nous ne sommes pas contre d'autres alternatives mais
pas au détriment de notre bien-être.

H. Higné et Mme Talineau.

Le 26/06/19 madame Boyer-Lidol

24

Comment une implantation aussi importante pour le présent et aussi importante pour l'avenir peut-elle être finie? Lorsque les élus de la commune concernée se sont prononcés contre cette implantation? Il semblerait que la démocratie ne soit pas respectée!!

M. Françoise Boyer-Lidol (Seigneur)

25

Le 26/06/2019 M. Jean Fournier

Pourquoi remettre des éoliennes là où elles sont déjà très présentes? Le sud du département ne pourrait-il pas en "bénéficier"? Le principe d'égalité serait ainsi respecté...

Jean Fournier (Seigneur)

26

le 27.06.2019 Mme DONNAT Aurélie

Nouveaux aménagements sur la commune nous avons acheté (Dec 2018 Compromis - 3 Mai 2019 signature) le lieu dit l'île Feiale. Sans avoir été mis au courant de projet éolien. Les éoliennes actuelles sont situées à 1 km à vol d'oiseau, les prochains à 1,5 km.

Ce qui est sûr c'est que il y a d'éoliennes visibles plus de raison peut de la valeur. Sans compter le fait qu'on finit la ville pour ériger les boîtes d'immeubles et qu'on aille en Anis, nous récupérons des boîtes d'éoliennes.

Pourquoi pas aménager le territoire équitablement sachant qu'il est prévu plus de 400 éoliennes en Charente Maritime alors que certains départements et communes en sont dépourvus.

Je ne citerai pas les enjeux économiques pour l'Etat avec les accords éoliens qui nous laisse encore nous les habitants directement concernés sans indemnité.

L'impact environnemental avec plus de 4000 camions pour la construction des éoliennes me

pose question quant au bien fondé écologique des
éoliennes.

Les tonnes de béton arrivés à né dans notre
terre pour satisfaire des sociétés étrangères et
des banques et des assurances qui placent
leur argent.

L'impact quasi inexistant sur la création
d'emploi autour du parc éolien.

Nous en subissons les conséquences mais aucun
aménagement.

Les propriétaires des parcelles louées pour les
éoliennes sont ils conscients que le démantelle-
ment sera de leur ressort une fois les engins
obsolètes? Certes, les héritiers ou les
propriétaires sont très souvent des personnes retraités.
Une réserve de 50000€ prévue à été offerte à été promise
mais dans 20 ans je ne suis pas sûre que
les sociétés (filiales, le filiale) soient encore
existentes.

Je m'interroge quant au fait que nous
contribuons et les communes alentours doivent
faire les frais du recyclage.

En gros les éoliennes ne rapportent qu'à ceux
qui les construisent, habitants nous subissons leur
spéculation...

Je m'oppose au projet éolien. *Blanc*

P. 27.06.2015. M. Donald Stéphane

Bonjour. Habitant maintenant à l'île d'Yeu la construction future de
parc éolien impacte le volat paypa de notre bien, gravant un préjudice
d'une partie de valeur pour notre bien.

au delà, l'impact sur le volat paypa. impacte la Touristique du lieu et de
site. cela projet de vie prévoyant la réalisation de charmes d'Yeu, le
préjudice n'en est que plus fort. Et il est dommage, préjudiciable même, de
développer un tel projet dans une zone avec un tel potentiel Touristique.

Enfin, il n'est nul part mentionné qui aura la charge de démantèlement des
éoliennes (p 66. 63 du dossier consulté). Nous ne pouvons pas prendre le risque
d'hypothéquer le développement économique du territoire pour des intérêts privés.
Je conclus en abordant le volat environnemental d'un tel projet :

son installation, l'empicote carbone en générale, ... ne sont aucunement en phase avec l'esprit de développement durable. Et je ne parlerai pas des tonnes de béton qui entourent, à l'excès, dans le sol de nos campagnes.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet de futur parc éolien sur la commune de Saint-Jean-de-Louvray.

Cordialement
S. Donnet



23

Le 27.6.2019. L. MICHAUD. St Jean de Louvray.

Je suis contre le projet VOLKSWIND (5 éoliennes)
Les éoliennes actuelles ne tournent pas 24/24h ni 7/7j
alors pour quoi en construire de nouvelles?

En plus des :

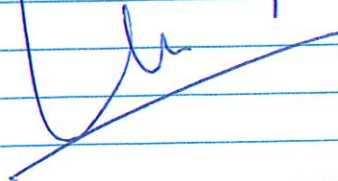
- troubles visuels
- troubles sonores (quoiqu'il en dise l'auteur)
- troubles magnétiques et électromagnétiques (téléphone, TV, réveil radio déréglés)
- troubles sur les animaux domestiques

mais nous trouvons dans la région de Marais Poitevin où les constructions des particuliers sont très réglementées

Qu'en est-il des coûts réels d'installation en CO₂, en eau (sécheresse) etc...

La commune n'a jamais donné son accord à ce projet (contrairement à ce que Volkswind a annoncé en réunion publique à St Saviour !!!)

Il y a d'autres solutions pour l'énergie renouvelable!




28 juin 2019.

ADOC 17 nous constatons en dysfonctionnement
le lien par Mail de document concernant

l'enquête publique.

Il est possible de faire parvenir un document.

Dipty 28/06/2019.

Document ADOVC17. 

M^r Marcou Antoine

Exploitant Agricole se déclare favorable
au projet.

M^r Poirier Julien, habitant sur la commune de St Jean de Liversay
se déclare également favorable au projet.

Monsieur Jacques VERNE habitant de la commune de St Jean
de Liversay se déclare favorable au projet pour les 2 sections
suivantes: Boières trop proches du hameau de Luché.
Garantie de péne en charge par l'exploitant de la
démolition - recyclage des installations insuffisantes.

Jean-Michel PRAULT lettre jointe 28.06.2019

M^{me} Françoise Ancel habitant le village de
Sourdon.

Souhaite parer part de son avis défavorable
pour les motifs suivants

Dévaluation immobilière, déjà mentionné
sur les zones impactées à savoir dans le village
de Normandou, un bien n'a pu se vendre
qu'après une durée considérable

Cadastre de voir altéré du point de vue
visuel, il y a déjà 9 obligations auxquelles sont
à ajouter cinq autres. Nous sommes donc une

zone sacrifier

- Impact négatif pour le tourisme, nous sommes sur un axe principal qui mène à la Rochelle - Ce n'est pas compatible avec le massif Portevin. Il y a de nombreuses demandes d'hôtes dont l'activité peut être développée à l'hôtel

- Nouvelles zones importantes: Les éoliennes existantes situées à 1,5 km environ de ma propriété sont parfaitement adaptées. La nuit avec un souffle constant, je m'imaginais des éoliennes qui seraient à 900 m des maisons. Les futures éoliennes seront plus hautes que celles existantes.

Trop de proximité pour des zones résidentielles.

- Le conseil municipal a voté contre, il est souhaitable de prendre en considération l'avis de la population.

- La société Voltaire cherche à influencer la décision avec un démarchage qui m'apparaît excessif.

J. Ance

Registre des le Vendredi 28 Juin

A g

J. B. Bissière